



Bordeaux, le 13 octobre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Conseil du bassin viticole de Bordeaux-Aquitaine

Le Conseil de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine s'est réuni ce vendredi 13 octobre 2017, sous la présidence du préfet de région, Pierre DARTOUT, en présence des représentants de la filière et des collectivités. Les sujets suivants ont été abordés :

#### 1) La conjoncture

La campagne 2016/2017 pour les vins du bassin Bordeaux-Aquitaine avait débuté par une bonne récolte en 2016. Globalement, sur la campagne, les sorties de chais progressent en volumes et les cours sont fermes. Les exports en valeur affichent également des évolutions positives. Pour l'avenir, seule la baisse de la future récolte 2017 due aux gels vient ternir ce constat positif.

#### 2) La gestion du potentiel de production viticole

Le conseil de bassin viticole a donné un avis favorable aux demandes de limitation des plantations nouvelles de vignes, présentées par l'ensemble des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et par le vignoble sans indication géographique (VSIG) pour 2017. Afin d'éviter les risques d'offre excédentaire et de dépréciation de ces appellations, la croissance de ces vignobles sera limitée à :

- 175 ha pour les AOP de Gironde
- 25 ha pour les VSIG de Gironde
- 105 ha pour les AOP de Bergerac-Duras
- 5 ha pour l'appellation Rosette
- 25 ha pour les VSIG Bergerac et Duras
- 60 ha pour les IGP Atlantique

Après examen de ces demandes par les instances nationales de l'INAO et de FranceAgriMer, un arrêté interministériel fixant ces limites sera publié avant le 1er mars 2018. Il permettra aux viticulteurs de déposer leurs demandes individuelles au printemps 2018.

#### 3) La protection phytosanitaire du vignoble :

Une réponse à un appel à manifestation d'intérêt, portée par le conseil régional, a été co-construite dans le cadre d'un plan d'investissement d'avenir par les acteurs professionnels de la filière, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine, la chambre régionale d'agriculture et les organismes de recherche (Institut français de la vigne et du vin et INRA). L'enjeu est de structurer tous ces acteurs autour d'actions innovantes afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, en prenant en compte les acteurs des territoires (mairies, communautés de communes etc). Les professionnels ont de fortes attentes sur cette question qui est au centre de leurs préoccupations.